

# FCTVA AUTOMATISÉ

## ETAT DECLARATIF n°1 – EXERCICE 2022

Les bénéficiaires du FCTVA rencontrant des difficultés transitoires et avérées dans la transmission de leurs mandats éligibles par HELIOS (dont la totalité des dépenses n'est donc pas prise en compte par le dispositif automatisé) doivent remplir les états déclaratifs n°1.

**NOM DU BENEFICIAIRE :** \_\_\_\_\_

**REGIME DE VERSEMENT :** N  période : \_\_\_\_\_  
N-1

Libellé du budget : BP <input type="checkbox"/> BA <input type="checkbox"/>			
Libellé de la dépense	Numéro de mandat	Numéro de compte <i>(comptes de l'assiette automatisée, à prendre dans la liste des comptes de l'arrêté, en fonction de la nomenclature applicable au bénéficiaire)</i>	Montant
TOTAL DES DEPENSES DECLAREES			

Fait à

Cachet du bénéficiaire

le

## ETATS DECLARATIFS n°2 (A, B, C) – EXERCICE 2022

Ces 3 états (A, B, C) concernent des situations particulières qui ne peuvent entrer dans le cadre automatisé du traitement des données comptables.

Documents à joindre : - les pages du compte de gestion,  
- le cas échéant, documents des services fiscaux,  
- la ou les convention(s), dans les cas prévus par la loi.

**NOM DU BENEFICIAIRE :** \_\_\_\_\_

**REGIME DE VERSEMENT :** N  période : \_\_\_\_\_  
N-1

	Libellé du budget : BP <input type="checkbox"/> BA <input type="checkbox"/>			
<b>Etat déclaratif 2-A</b> <b>Ajout de dépenses ou de montants hors assiette du dispositif automatisé</b>				
	Libellé de la dépense	Numéro de mandat	Numéro de compte	Montant
Dépenses réalisées en application de l'article L. 211-7 du code de l'éducation				
Dépenses d'investissement pour la lutte contre les risques naturels (L. 1615-2)				
Travaux d'investissement sur les biens du Conservatoire de l'espace littoral (L.1615-2)				
Subventions pour le Canal Seine-Nord Europe (L.1615-2)				
Dépenses d'investissement sur le domaine public fluvial de l'Etat (L. 1615-2)				
Dépenses intempéries exceptionnelles (L. 1615-6)				
Situation particulière d'assujettissement à la TVA				
<b>TOTAL DES DEPENSES A AJOUTER</b>				
Changement de situation d'assujettissement à la TVA (L. 1615-4)	Montant à verser			
<b>TOTAL MONTANT A VERSER</b>				

Fait à

le

Cachet du bénéficiaire

ETATS DECLARATIFS n°2 (A, B, C) – EXERCICE 2022

NOM DU BENEFICIAIRE : \_\_\_\_\_

REGIME DE VERSEMENT : N  période : \_\_\_\_\_  
N-1

Etat déclaratif 2-B				
Dépenses inéligibles au FCTVA, à déduire de l'assiette des dépenses éligibles				
	Libellé de la dépense	Numéro de mandat	Numéro de compte	Montant à déduire
Dépenses HT (R. 1615-2)				
Dispositif intempéries exceptionnelles (L. 1615-6)				
Dépenses pour les manuels scolaires				
Dépenses ayant fait l'objet d'un transfert de droit à déduction (R. 1615-2)				
<b>TOTAL DEPENSES A DEDUIRE</b>				

Fait à

Le

Cachet du bénéficiaire

**ETATS DECLARATIFS n°2 (A, B, C) – EXERCICE 2022**

**NOM DU BENEFICIAIRE :** \_\_\_\_\_

**REGIME DE VERSEMENT :** N  période : \_\_\_\_\_  
 N-1

Etat déclaratif 2-C - Reversements de FCTVA						
Changement de situation d'assujettissement (L. 1615-3)						Montant à verser
	Date de l'acquisition	Valeur d'achat ou coût de la réalisation	Date de cession	Acquéreur	Montant de FCTVA perçu	Montant à reverser (calcul effectué par les services préfectoraux)
Cession d'un bien immobilier (R. 1615-5)						
Cession d'un bien mobilier (R. 1615-5)						
<b>TOTAL MONTANT A REVERSER</b>						

Fait à  
le

Cachet du bénéficiaire :